

Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | CRUCIFÈRES

N° 3, 15 juin 2023

Fongicides et biofongicides homologués dans les cultures de crucifères en 2023

Ce bulletin d'information présente les fongicides et les biofongicides homologués pour lutter contre les principales maladies des crucifères. Il ne s'agit pas nécessairement d'une liste exhaustive.

Il est important de rappeler que toute intervention de contrôle d'un ennemi des cultures doit être précédée d'un [dépistage](#) et d'une évaluation des risques (ex. : conditions météorologiques favorables) afin de s'assurer de mettre en œuvre la bonne stratégie de gestion. L'analyse des différents moyens d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique) est à préconiser pour favoriser la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides.

Avant d'utiliser un pesticide, il est important de lire attentivement l'étiquette du produit et de suivre les recommandations qui y sont indiquées. En tout temps, si l'information de ce bulletin d'information diffère de celle de l'étiquette, cette dernière prime.

Pour consulter les tableaux des fongicides et biofongicides, deux versions sont disponibles :

- Une copie mise en page au format légal (8 ½ x 14) est disponible [en PDF](#).
- Une version Excel [à télécharger](#).

Informations se trouvant dans les tableaux

1. Groupe de résistance (**FRAC**), famille chimique, matière active et nom commercial

- Vous pouvez cliquer sur **FRAC** dans l'en-tête du tableau pour accéder à la page Web (en anglais) du Comité d'action sur la résistance aux fongicides pour plus d'information concernant les groupes de résistance. Cet outil permet de mieux gérer les risques de résistance aux pesticides, puisqu'il tient compte de la classification des pesticides selon leur mode d'action. Ainsi, il est conseillé, et important, d'employer en alternance des pesticides appartenant à des groupes de résistance différents.

- En cliquant sur le **nom commercial** (en bleu), vous accéderez à l'étiquette d'homologation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), une fois que vous aurez cliqué sur le numéro d'homologation du produit.
2. **Dose/hectare** : selon la culture et le ravageur visé.
 3. **Indices de risques** pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE) provenant de l'[Indicateur de risque des pesticides du Québec](#) (IRPeQ).
 4. **Délai de sécurité (DS)** : délai à respecter avant la rentrée au champ pour la sécurité des travailleurs.
 5. **Cultures** pour lesquelles les pesticides sont homologués (voir la légende), **période d'application**, s'il y a lieu (voir la légende) et **délai d'attente avant la récolte (DAAR) en jours**.
 6. **Autres ennemis visés**, c'est-à-dire les autres insectes ravageurs contre lesquels le produit est homologué. Il est toutefois important de vérifier les étiquettes étant donné que les doses homologuées peuvent différer d'un ravageur à un autre pour un même produit.
 7. **Nombre d'applications maximum par année** pour chaque produit commercial.
 8. **Complément d'information sur les produits** : l'information concernant les propriétés des matières actives provient des étiquettes, de [SAGE pesticides](#) et/ou des [index phytosanitaires ACTA](#).

Quelques notions et outils

1. Propriétés et modes d'action

- **Propriétés systémiques** : signifie que le pesticide est capable, après pénétration dans la plante, de se déplacer à l'intérieur de celle-ci. On parle de systémie ascendante lorsqu'un produit monte dans la plante (avec la sève montante) et de systémie complète lorsque le produit est capable de circuler vers le haut de la plante et de descendre vers les racines.
- **Propriétés translaminaires** : qualifie un pesticide capable de pénétrer dans la plante et de diffuser à travers plusieurs couches de cellules végétales.
- **Fongicide de contact** : pesticide très peu mobile dans la plante qui n'a pas besoin d'être véhiculé par la sève dans les végétaux pour agir sur la maladie.
- **Répression** : degré d'efficacité d'au moins 60 % pour la réduction du pathogène (suppression partielle).
- **Suppression** : degré d'efficacité d'au moins 80 % pour la réduction constante du pathogène.
- **Préventif** : qualifie une substance (ou une préparation) capable d'agir en empêchant l'installation d'un pathogène dans les tissus de l'hôte.
- **Curatif** : en phytopathologie, qualifie une substance (ou une préparation) capable d'arrêter une infection dont la phase parasitaire est amorcée. À noter que les fongicides curatifs sont tous systémiques.

2. Le calcul des indices de risque pour l'environnement et la santé de l'IRPeQ

Les [IRE](#) et les [IRS](#) de l'IRPeQ nous informent sur les risques associés à l'utilisation de pesticides pour l'environnement et la santé. Plus les indices sont élevés, plus les risques liés à l'utilisation de ces pesticides sont grands pour l'environnement et la santé. Ceci est donc un outil supplémentaire pour vous aider dans votre choix de pesticides à utiliser pour lutter contre les insectes, les maladies et les mauvaises herbes présents dans vos champs. Il permet d'optimiser votre gestion des pesticides dans un contexte de lutte intégrée.

Veillez noter que pour les besoins de calcul des indices, la dose homologuée la plus élevée est toujours utilisée lorsqu'un intervalle de doses homologuées contre un même organisme figure sur l'étiquette d'un produit. De plus, pour certains calculs, une distance entre les rangs de 76,2 cm (30 pouces) est utilisée. Nous avons indiqué « ND » pour quelques indices qui n'ont pu être calculés. Les IRE et les IRS peuvent varier selon la méthode d'application. Pour en savoir davantage sur ces indices de risque, consultez le document [Santé Environnement](#) de l'IRPeQ.

3. SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui permet de faire un choix éclairé parmi les pesticides homologués, en tenant compte des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



NOTE IMPORTANTE : les tableaux de ce bulletin d'information ne contiennent pas toutes les précisions sur l'usage de chaque pesticide. Vous devez lire toute l'étiquette de chaque pesticide pour avoir l'ensemble de l'information indispensable à l'utilisation de chaque produit. Vous devez vérifier, sur l'étiquette de chaque pesticide, le nombre d'applications permises dans chaque culture et les moments d'intervention. Certains pesticides dans les tableaux comportent un intervalle de dose. Vous devez choisir et utiliser une dose indiquée dans cet intervalle en fonction des directives prescrites sur l'étiquette pour chaque usage particulier. Certains pesticides doivent être utilisés avec un adjuvant. Les délais de réentrée au champ après l'application du pesticide doivent être vérifiés sur l'étiquette du produit.

L'étiquette de chacun des pesticides est approuvée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et est la seule référence officielle en matière de réglementation au Canada.

La réglementation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCCFP](#).

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Isabel Lefebvre, M. Sc. (CIEL), Sara-Jane Martin, biol. (CIEL) et Mélissa Gagnon, agr. (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseuses du sous-réseau Crucifères ou le secrétariat du RAP](#). Édition : Marianne St-Laurent, agr., M. Sc. et Lise Bélanger (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.